

## **Conditions générales pour formations en prévention et sensibilisation incendie et EN**

### **Généralité**

- Pour une meilleure lisibilité des présentes Conditions Générales, seule la forme masculine est utilisée.
- Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux formations en prévention et sensibilisation incendie et éléments naturels du catalogue de l'ECA ainsi qu'aux examens pouvant découler de certains modules.
- Des dispositions particulières portant sur tout ou partie des Conditions Générales peuvent s'appliquer dans le cadre de certaines formations, notamment les cursus de formations certifiantes. Ces dispositions particulières sont communiquées dans un règlement ad hoc ou dans le descriptif de la formation lors de l'inscription.
- Par son inscription à un cours, toute personne accepte le programme du cours et confirme son accord avec les conditions générales et les conditions particulières.

### **Report et annulation de cours**

- L'ECA se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Les participants seront avisés en temps utile, le remboursement du cours sera effectué en intégralité dans les meilleurs délais.
- Pour les cours «offerts», aucune indemnité ne peut être exigée.
- Toute absence, demande de report ou annulation d'inscription doit être annoncée à l'ECA par écrit ou courriel, avant le début de la formation
- En cas de désistement ou d'annulation moins de 15 jours calendaires avant le début du cours, sans justes motifs (accident, maladie et décès sur présentation de justificatifs), 30% des frais d'inscription resteront dus

### **Engagement des participants et attestations**

- Les participants font partie du public-cible de la formation à laquelle ils s'inscrivent et s'engagent à en respecter les exigences et prérequis.
- Pour certains cours (selon liste), l'ECA délivre, une attestation de participation aux personnes qui ont participé à une formation à hauteur d'au moins 80% du temps de formation.
- Les cours de sensibilisation incendie ou éléments naturels, ne donnent pas droit à une attestation.
- Les attestations de cours sont distribuées à la fin du cours ou au plus tard dans les 30 jours après la fin du cours.

### **Conditions de paiement**

- La facture sera adressée uniquement à une adresse localisée en Suisse.
- Aucune réduction de prix n'est accordée pour les leçons manquées.
- En cas de non paiement dans les délais, l'ECA se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant, un intérêt moratoire de 5% courra dès l'exigibilité de la facture.
- Le paiement doit s'effectuer dans les 30 jours dès réception de la facture mais dans tous les cas avant le début du cours. La facture est exigible dès son échéance, sans autre mise en demeure.
- Une fois éditée, toutes demandes de modifications du libellé de la facture entraînera une taxe supplémentaire de CHF 20.-.
- La non-participation totale ou partielle au cours ne donne pas droit à un remboursement, hormis annulation effectuée hors des délais indiqués dans les présentes conditions générales.

### **Logistique des cours**

- Pour certains cours, les frais de restauration relatifs aux pauses et aux repas du midi sont intégrés au coût de la formation et pris en charge par l'ECA. Il est précisé lors de l'inscription si les repas sont inclus.
- Les frais de déplacement sont à la charge du participant sauf course spéciale (selon liste).
- L'ECA met à disposition son infrastructure permettant la bonne réalisation du cours (salle de cours, outils d'exercices, supports de cours, coin de pauses).
- Les présentations support de cours (informatique ou imprimés) sont remis au plus tard le jour de la formation.

### **Protection des données personnelles**

- L'ECA s'engage à respecter les dispositions légales sur la protection des données.

### **Communication par e-mail**

- Toutes les informations relatives aux inscriptions (confirmation, annulation, changement de date, de lieu, etc...), sont communiquées aux participants par l'ECA par e-mail.
- Toutes les informations relatives aux formations (supports de cours, accès aux ressources en ligne, etc...), sont communiquées aux participants par l'ECA ou par les formateurs par e-mail.
- Les titulaires des adresses e-mail indiquées lors de l'inscription sont responsables de traiter ou de faire suivre les messages à qui de droit.
- L'ECA décline toute responsabilité en cas d'adresse e-mail incorrecte ou de messagerie défectueuse de ses clients.

### **For juridique et droit applicable**

- Seul le droit suisse est applicable. En cas de litige, le for est à Lausanne. Les tribunaux ordinaires sont compétents.